



Travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond

Avenant n°2 au marché F20002

Janvier 2021

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n°xxxx du Bureau du xx/xx/xxxx,

ET D'AUTRE PART

L'entreprise QUALIT'R, située 78 avenue des Bruyères 69150 Décines-Charpieu, représentée par M. Olivier GUICHARD, gérant,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié le 12/02/2020 à l'entreprise QUALIT'R a pour objet la réalisation des travaux relatifs au lot n°1b « Démolitions » de l'opération de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry.

L'avenant n°1, d'un montant de 19 490.00 € HT soit une augmentation de 41.52 % du montant du marché, a été notifié le 09/11/2020 et avait pour objet la réalisation de travaux complémentaires de désamiantage qui comprenaient :

- Travaux préparatoires : plan de retrait, suivi administratif
- Installation de chantier : coffret de chantier et contrôle, installation des sas de décontamination, confinement et déconfinement réglementaire
- Dépose en sous-section 3 : dépose des menuiseries avec mastic amianté
- Evacuation des déchets : traitement des déchets en ISDD
- Analyses / métrologie

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°2

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux :

- FTM n° 14 : Dépose et évacuation de l'étanchéité bitumineuse et de la troisième épaisseur de chape dans les vestiaires groupes PMR (devis n°QRD16482020-050),

5 218.00 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 5 218.00 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 11.12 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 5 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	46 942,18 € HT
Montant de l'avenant n° 1	19 490.00 € HT
Montant de l'avenant n°2	5 218.00 € HT
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	71 650.18 €HT + 52.63 %

Les fiches de travaux modificatifs et devis justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n°2.

ARTICLE 4 – DELAI D’EXECUTION

Le délai d’exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché

Pour QUALIT’R
Le gérant

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du
patrimoine, des voiries et des infrastructures

M.

M. Michel DYEN